

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

n° 2015.07.02.002

L'an deux mille quinze, le deux juillet, le Conseil Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à 20 heures 30, Salle des Halles de Saint-Savin, sous la présidence de Monsieur Baldès.

Date de la convocation : 24 juin 2015

Secrétaire de séance : Monsieur Ph. LABRIEUX (CdC de l'Estuaire)

Nombre de membres présents : 38

CdC du canton de Blaye (9) :

Titulaires : Baldès D. – Laé G. – Jourdan A. – Loriaud X. – Goutte M. – Merchadou P.

Suppléants : Rochet JL. – Carreau G. – Diver B.

CdC du canton de Bourg (5) :

Titulaires : Blouin J. – Rodriguez R. – Roux J. – Giresse G.

Suppléant : Blanc JF.

CdC de l'Estuaire (9) :

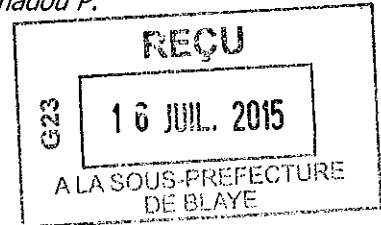
Titulaires : Plisson Ph. – Bournazeau B. – Labrieux Ph. – Ducout V. – Renou P. – Gandré A. – Henrionnet JP. – Vérit AM.

Suppléant : Laisné JJ.

CdC Latitude Nord Gironde (15) :

Titulaires : Edard JJ. – Soullignac J. – Gelez J. – Misiak B. – Picq Mu. – Page E. – Renard A. – Domens JP. – Roques P. – Despérierz JL. – Dumas L. – Moulin E.

Suppléants : Bourreau M. – Labeyrie JP. – Salvi E.



Nombre de membres en exercice	67
Nombre de membres présents	38
Nombre de pouvoirs	

Nombre de votes exprimés	38
Votes : pour	38
contre	

DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Président rappelle que les modifications apportées dans le cadre de la nouvelle convention de mise à disposition du personnel et de mutualisation des dépenses de fonctionnement entre les Syndicats Mixtes du Pays et du SCoT ont des incidences budgétaires.

L'augmentation des dépenses correspondant au personnel mis à disposition a été anticipée. Un montant de crédits de 15 000 € a été ouvert au titre du Budget Primitif 2015 au compte 6218-012 « Autre personnel extérieur ». Aucune modification n'est nécessaire.

En revanche, le compte 62878-011 « Remboursement de frais à d'autres organismes » n'a été crédité au titre du Budget Primitif 2015 qu'à hauteur de 3 000 €. Afin de tenir compte de la hausse des dépenses de fonctionnement courant mutualisées réévaluées à 5 000 €, il est proposé au Conseil syndical la modification suivante :

Section de fonctionnement - Dépenses

IMPUTATION	LIBELLE	DIMINUTION SUR CREDITS OUVERTS	AUGMENTATION SUR CREDITS OUVERTS
62878-011	Remboursement de frais à d'autres organismes		+ 2 000,00 €
6261-011	Frais d'affranchissement	- 2 000,00 €	
	TOTAL	- 2 000,00 €	+ 2 000,00 €

Décision : Sur proposition du Président, et après discussion, le Conseil Syndical, à l'unanimité :

- **Valide** la décision modificative n°1, telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

LE PRESIDENT DU CONSEIL SYNDICAL



The stamp is circular with the text "SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LA HAUTE GIRONDE" around the perimeter and "BLAYE" in the center. A handwritten signature in blue ink is written over the stamp.

Denis BALDES